

COMPTE-RENDU DE LA CONFÉRENCE SUR LA PROTECTION DES INFORMATIONS SENSIBLES



Publié le 05/10/2017

À l'initiative de Philippe PASQUET, Président du Groupement des Organismes de salons et congrès, s'est organisée le 22 septembre dernier à UNIMEV une réunion d'information et d'échanges consacrée à la protection du patrimoine informationnel des entreprises à l'occasion des événements auxquels elles participent.

Encourager les entreprises à protéger leur patrimoine informationnel

Pendant une heure et demie, **un représentant du Ministère de l'Intérieur** a sensibilisé les participants aux risques qu'encourent les entreprises les plus innovantes quand elles viennent exposer sur un salon ou participer à une conférence-exposition. Mal préparées, certaines entreprises, notamment les PME et TPE, sont victimes de vols d'informations sensibles, de piratage de leurs bases de données ou des terminaux présents sur leur stand (ordinateurs portables, téléphones mobiles) ou d'autres actes de malveillance dont certains conduisent à dégrader leur image ou leur réputation.

Les innovations présentées sur un événement (professionnel ou grand public) peuvent susciter la convoitise. Le Ministère de l'Intérieur constate que les actes de malveillance se développent, en particulier à l'ère digitale : flashcodes intégrant des programmes malveillants, sites internet facilitant le hameçonnage, goodies piégés.... la liste est longue des stratégies pour s'accaparer frauduleusement des données ou des contenus scientifiques ou techniques (brevets, compositions de matériaux, etc.). Comment faire face ? Savoir que des outils simples et fiables – référencés par l'[Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'information](#) existent pour se prémunir contre ces pratiques : recours à des liaisons VPN sécurisées, chiffrement des données, protection des ports USB, etc... en appui de nouveaux comportements diminuant la vulnérabilité des entreprises

à ces nouvelles intrusions. Le Service de l'Information Stratégique et de la Sécurité économiques qui dépend du Ministère de l'Économie a élaboré une fiche pratique (*téléchargeable ci-dessous*) que les acteurs de la filière sont invités à diffuser largement auprès de leurs clients (dossier technique) pour les inciter à se préparer à exposer sans trop s'exposer.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter [Raphaële NEVEUX](#) (01 53 90 20 11).